



FRANCE

Un rapport sénatorial réclame la revalorisation du métier de directeur d'école

PEUT-ON ENCORE IGNORER le rôle « à part » des directeurs d'école, en première ligne dans la gestion de la crise sanitaire puis du déconfinement scolaire ? La commission de la culture et de l'éducation du Sénat a décidé de prendre appui sur cette actualité, dans un rapport rendu public le 9 mai. Le texte, cosigné par Max Brisson (Les Républicains) et Françoise Laborde (Parti radical de gauche), veut rouvrir ce chantier laissé en suspens, en soulignant la « *position ambiguë* » de ce poste de directeur, mise en lumière par la crise du Covid-19 : celui-ci doit assurer le fonctionnement de l'école, sans avoir de véritable autorité, ni d'autonomie, tout en assurant souvent une charge d'enseignement.

La vague d'indignation qui a suivi, à l'automne 2019, le suicide de Christine Renon – une directrice de Pantin (Seine-Saint-Denis) retrouvée morte dans son école maternelle – a déjà poussé l'éducation nationale à annoncer mi-novembre des mesures d'« urgence », dont un moratoire sur les enquêtes administratives et l'ajout d'une journée de décharge supplémentaire pour les directeurs.

Ces mesures sont jugées peu efficaces par les sénateurs. Ils notent une charge de travail accrue et la multiplication des interlocuteurs, qui, associés à une faible reconnaissance financière, engendrent une baisse générale de l'attractivité du métier. Selon des sources syndicales citées dans le rapport, 4 000 postes de directeur peinent à trouver preneur chaque année, sur les 44 902 écoles publiques en France.

Besoins exprimés par la profession

Les sénateurs proposent donc d'abaisser le seuil des « décharges », soit le fait, pour un enseignant, d'être remplacé sur tout ou partie de son temps de classe, dans les grandes écoles. La mesure est réclamée par la profession : dans une enquête menée du 13 novembre au

1^{er} décembre 2019 par l'éducation nationale auprès des directeurs, l'abaissement du seuil de décharges était spontanément cité par 36 % des 29 007 répondants parmi les pistes d'amélioration des conditions de travail.

Mais l'évolution la plus forte proposée par les sénateurs tiendrait à la création d'un « emploi fonctionnel » pour les directeurs. Le mot renvoie, dans la fonction publique, à des contrats temporaires de direction. Il permettrait d'offrir une plus

grande autonomie et un régime d'indemnité plus favorable que la prime actuelle (entre 200 et 400 euros par mois, selon l'ancienneté et la taille de l'école).

En proposant la création d'un « détachement » renouvelable plutôt que d'un « statut », le Sénat espère donner l'autorité à la fonction et non à la personne – à l'inverse d'un enseignant qui entrerait dans un « corps » de directeurs d'école. Ce faisant, le Sénat ajuste sa position aux besoins exprimés par la profession.

Au printemps 2019, les sénateurs avaient en effet tenté de créer, par amendement, un « statut hiérarchique » des directeurs d'école dans la loi « pour une école de la confiance ». Cette initiative avait provoqué l'ire des organisations syndicales avant d'être retoquée par l'Assemblée. Attachés au fonctionnement en équipe, les enseignants du primaire ne souhaitent pas la création d'un statut comparable à celui des « chefs d'établissement » du second degré. Beaucoup tiennent aussi au cumul avec le travail en classe.

La création de postes de mission de direction – sans toucher au statut – est aussi au cœur d'une proposition de loi de la députée Cécile Rilhac (La République en marche), qui sera débattue dans l'Hémicycle « *la semaine du 22 juin* », selon l'élue du Val-d'Oise. Un hasard de calendrier qui n'en est pas vraiment un. La proposition de loi, « *soutenue par la majorité* », assure Cécile Rilhac, a été mise à l'ordre du jour « *pour tirer les*

leçons de la crise » du Covid-19. « *D'un point de vue politique, tout cela est très bien joué*, commente Dominique Bruneau, en charge du premier degré au SGEN-CFDT. *Avec la crise, il est devenu impossible de nier que le directeur n'est pas un enseignant comme les autres.* »

Dans les rangs syndicaux, les avis sont partagés sur l'ouverture de ce nouveau front parlementaire, alors que l'agenda social, suspendu par le confinement, va reprendre sur le sujet. Le SGEN-CFDT soutient de longue date l'idée des « emplois fonctionnels », mais le SNUipp-FSU, majoritaire dans le premier degré, est plus réservé. « *L'idée d'une mission signifie qu'on renouvelle les directeurs régulièrement, ce qui a des bons et des mauvais côtés* », souligne Francette Popineau. La CGT, elle, dit déjà craindre le retour, sous une autre forme, du « statut » des directeurs. ■

VIOLAINE MORIN